

# De l'autre côté de l'UE-

## Nouvelles Agro-agri de Roumanie

*Agriculture et agroalimentaire*

*Cette dixième lettre agro vous propose un retour sur les principales informations agri-agro pour la Roumanie. Elle a pour objectif de faire le suivi des évolutions du secteur aussi bien dans le domaine de la politique agricole, des politiques alimentaires et sanitaires que des informations sectorielles et principaux investissements.*

*N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions !*

### Tables des matières

<b>Synthèse Covid</b> .....	<b>2</b>
<b>Politique agricole nationale roumaine et PAC</b> .....	<b>3</b>
Mars : Plan nationale de relance et de résilience	
Janvier : interview de début d'année du Ministre Oros	
Mars : adoption du projet de loi sur le budget de l'État	
Mars : les agriculteurs et les indemnités liées à la sécheresse de l'été 2020	
Janvier : un nouveau ministre de l'environnement, de la forêt et de la gestion de l'eau, proche des positions des agriculteurs	
Mars : Nominations et attributions des Secrétaires d'État auprès du ministère de l'Agriculture	
Mars : le budget du Programme national de développement rural (PNDR) pour la période de transition s'élèvera à 3,36 Mds €	
Novembre : la Roumanie est le septième producteur agricole de l'UE	
Mars : Nouveaux rebondissements sur la loi d'achat-vente des terrains agricoles et risque d'infraction UE	
Novembre : le manque de main-d'œuvre, un problème majeur dans l'agriculture roumaine	
Novembre : l'agriculture connaîtra en 2020 la plus forte baisse de valeur ajoutée du PIB au cours des cinq dernières années	
Janvier : l'agence de paiement du second pilier, AFIR annonce avoir payé 5,7 millions d'euros pour la gestion et la prévention des risques agricoles une augmentation par 4	
Novembre : simplification administrative - les agriculteurs n'auront plus à remettre le certificat de la mairie pour soumettre leurs demandes de la PAC	
Novembre : sentiment d'injustice des grands exploitants agricoles quant au plafonnement des subventions dans la nouvelle PAC	
Novembre : procédure d'attribution de 50 hectares de terres aux jeunes agriculteurs	
<b>Politiques alimentaires et sanitaires</b> .....	<b>9</b>
Mars : la PPA circule toujours activement	
Janvier : l'Association des industries de la protection des végétaux de Roumanie s'inquiète de la réduction du nombre de solutions possibles de lutte au niveau européen (dont NNI)	
Janvier : l'ANSVSA met en consultation publique les normes méthodologiques sur le transport des animaux	
Décembre : la Roumanie est assurée de sa sécurité alimentaire jusqu'à la nouvelle récolte de blé	

Décembre : premier cas de trichinose enregistré sur un cochon domestique à Prahova  
 Novembre : les forêts roumaines menacées par l'exploitation forestière illégale  
 Novembre : annonces du ministre de l'agriculture Adrian Oros sur l'utilisation des néonicotinoïdes  
 Novembre : entrée en vigueur d'une prime de commercialisation de 10 000€/ an au 1er janvier 2021

**Actualités filières et investissements ..... 11**

Mars : déficit commercial alimentaire record de -1, 247 Mds d'euros en 2019  
 Janvier : bilan commercial animaux vivants et denrées alimentaires sur les >9 premiers mois 2020  
 Novembre : la structure de la valeur de la production agricole est similaire en 2019 à celle de l'année précédente  
 Janvier : la production oléagineuse de la Roumanie en baisse de 42% en raison de la sécheresse  
 Janvier : production de pommes de terre en 2020, un peu plus de 2 millions de tonnes  
 Novembre : la Roumanie parmi les principaux producteurs de citrouille de l'UE  
 Février : la Roumanie, responsable des deux tiers des exportations de maïs de l'UE pendant la saison 2020/2021  
 Mars : hausse de la superficie agricole utilisée (SAU) consacrée à l'agriculture biologique  
 Novembre : la Roumanie a exporté 1,06 million de tonnes de blé et 268 782 tonnes de maïs au cours des 4 derniers mois  
 Février : étude COFACE sur le secteur laitier : augmentation de 5% de la fabrication des produits laitiers et fromagers en 2019  
 Février : la taille de l'élevage porcin non commercial a été définie par un acte normatif faisant l'objet d'un débat public  
 Janvier : concentration massive de terres arables par des Danois dans l'est du pays  
 Décembre : 550 entreprises vinicoles génèrent un chiffre d'affaires de 370 M EUR/an  
 Novembre : le chiffre d'affaires des entreprises dans l'agriculture roumaine va diminuer d'environ 15 % au cours de l'année en cours, selon les estimations des spécialistes de KeysFin  
 Mars : bénéfice net en 2020 pour Holde Agri Invest SA  
 Février : trente nouveaux projets recevront un financement pour investir dans les infrastructures d'irrigation

## Synthèse Covid

	Cas confirmés	Décès	Population (M)	14 jours cumulatifs de malades pour 100 000 hab.	14 jours cumulatifs de décès pour 1 000 000 hab.
<i>Roumanie</i>	900858	22268	19,4	363,68 h	67,52 h

### [COVID-19 situation update for the EU/EEA, as of week 11, updated 25 March 2021](#)

Au 23 mars, le bilan de la pandémie de COVID-19 s'élevait à **907 007 cas d'infections et 22 442 décès**. 6 149 nouveaux cas et 174 décès ont été signalés au cours des dernières 24 heures. Par ailleurs, un nouveau record a été atteint le 22 mars : sur les 12 687 personnes hospitalisées, **1 367 ont été placées en soins intensifs** (Stirioficiale). Depuis le début de la campagne vaccinale, quelque 1 800 680 Roumains ont reçu au moins une dose de vaccin, **soit 9,24 % des 19 millions** d'habitants, d'après le Comité national de vaccination (CNCAV).

**10 départements se trouvent actuellement en zone rouge**, avec un taux d'incidence de plus de 3 cas pour 1 000 habitants, au cours des 14 derniers jours. En théorie, ce seuil mène à **des confinements locaux à l'échelle communale**.

Concernant la situation à **Bucarest**, le taux d'incidence avait atteint 6,22 pour 1 000 habitants le 22 mars, cependant, **un confinement n'est toujours pas envisagé**. En effet, le 24 mars, le Président a expliqué

que les autorités ne voulaient pas mettre en place un confinement à l'échelle nationale. Il a rappelé qu'un confinement à Bucarest n'était pas non plus une solution car la ville représente 25% de l'économie du pays, et ce, malgré des taux d'infection croissants. Il a cependant appelé à des mesures supplémentaires, telles que **la restriction de la circulation le week-end et la réduction des heures d'ouverture dans les centres commerciaux**. Ainsi, le 25 mars le gouvernement a annoncé de nouvelles restrictions, dans le contexte de la troisième vague de l'épidémie à laquelle est confronté l'ensemble du pays. Conformément au nouvel arrêté gouvernemental, si le taux d'incidence se situe entre 4 et 7,5 cas pour 1 000 habitants, le couvre-feu est établi entre 22h et 5h du matin durant la semaine, mais est avancé à 20h le week-end, du vendredi au dimanche, **c'est le cas de Bucarest**. Si le taux d'incidence dépasse 7,5, le couvre-feu s'applique entre 20h et 5h du matin toute la semaine. Par ailleurs, lorsque le couvre-feu débute à 20h, les commerces ferment à 18h. Les salles de sport seront également fermées si le taux d'incidence dépasse les 4 cas pour 1 000 habitants. Une proposition de rallonger les vacances de Pâques de 3 semaines a été déposée. (source : Service presse, Ambassade de France en Bulgarie). Des manifestations ont eu lieu contre ces nouvelles restrictions les 28 et 29 mars. A noter que suite aux déclarations d'un médecin roumain controversé, des patients refuseraient d'être soignés avec de l'oxygène et les autorités s'inquiètent de possibles décès de ce fait.

\*\*\*

## Politique agricole nationale roumaine et PAC

L'actualité roumaine de ces derniers mois a été fortement portée par **la sécheresse** et ses conséquences, le changement de gouvernement, ainsi que le Plan national de relance et résilience (PNRR) de 30 Mds€.

### Mars : Plan nationale de relance et de résilience

Le Président Klaus Iohannis a réuni le 17 mars avec les dirigeants de la coalition pour valider le Plan national de relance et de résilience (PNRR), avant que le document ne soit soumis au débat public. Un accord a été trouvé. A cette réunion, ont participé le président de la Chambre des députés Ludovic Orban, le Premier ministre Florin Cîțu, les vice-Premiers ministres Dan Barna et Kelemen Hunor, et le ministre des Investissements et Projets européens Cristian Ghinea. Le PNRR revu va s'axer autour de 6 piliers, introduits par le Parlement européen : la transition verte ; la transformation numérique ; la croissance intelligente, durable et inclusive ; la cohésion sociale et territoriale ; la résilience sanitaire et le social. Pour mémoire, le PNRR permettra à la Roumanie de dépenser les quelque 30 milliards d'euros au cours des 5 prochaines années, pour la relance de l'économie post-pandémie. Ainsi, dans le premier pilier du Plan, la section « **Système national de gestion de l'eau : accès à l'eau et à l'assainissement, irrigation, déforestation, travaux de lutte contre l'érosion** » recevra **4 Mds d'euros**, soit 9,7% du montant total du PNRR. **La section « Forêts et biodiversité » recevra, quant à elle, 1,5 Mds d'euros, soit 3,6%**. Enfin, la section « Gestions des déchets et économie circulaire » recevra 1,3 Mds d'euros, soit 3,2%. Quant au quatrième pilier, la section « Fonds de résilience pour les collectivités » et la section « Fonds pour le développement communautaire dans les zones rurales et urbaines pauvres » recevront respectivement 4 Mds et 400 millions d'euros, soit 9,7% et 1% du PNRR. Le détail des mesures est encore attendu. Ce second plan doit encore être discuté avec la Commission européenne.

### Janvier : interview de début d'année du Ministre Oros

Le 11 janvier, le Ministre Adrian Oros a donné une interview et présenter les principaux chantiers de cette nouvelle mandature :

- Suites de la sécheresse 2020 : Le bilan se stabilise à 38% de pertes d'après le ministre – les compensations ont été faites pour les cultures d'automne. Le Ministre indique qu'une demande va

être déposée à la CE pour les cultures de printemps une fois que le budget 2021 sera voté. Des priorisations seront faites car ce sont encore 2M ha qui sont en jeu, soit la même surface que la sécheresse sur les cultures d'automne mais un plus grand nombre d'agriculteurs touchés.

- PNRR : Le Ministre annonce qu'il souhaite commencer les travaux d'irrigation même si des discussions sont encore en cours au niveau UE – l'objectif est la résilience alimentaire roumaine. La mesure 4.3 va continuer pour l'irrigation secondaire.
- PAC- Financements prévus : PAC 2021-2027 21,6 Mds et pour la période de transition : 6,6 Mds dont 3,81 Mds pour le premier pilier, et le second : 3,28 Mds. Souhait d'orienter les financements vers des soutiens massifs dans certains investissements / transformation et irrigation/ vergers notamment. Il indique que des échanges ont lieu actuellement avec la CE pour le maintien des mesures de bien-être animal pour volailles et porcins, seule forme de soutien pour ces secteurs.
- PPA – difficultés car 3 institutions doivent travailler ensemble – Le Ministre indique vouloir remettre en discussion la législation qui va différencier les fermes commerciales et les fermes d'autoconsommation. Les premières auront des normes de biosécurité importante, les secondes auront interdiction de faire de la reproduction et de commercer les porcs vivants (ni la viande).
- A propos des « chasseurs de subventions » le ministre veut règlementer. Il rappelle que les personnes qui travaillent la terre sont celles qui ont le droit aux subventions. Il rappelle que les contrats de location devraient clarifier ce problème mais les contrôles ne permettent pas de tout voir. L'APIA et le MADR se demande si des documents justificatifs supplémentaires pourraient être demandés en plus : factures semences ou déclaration sur l'honneur. Le poids des contrôles est très important au regard du nombre d'agriculteurs. La question des aides transitoires animales est également sensible et fera partie des sujets travaillés en 2021.
- Concernant la nouvelle loi foncière qui doit se mettre en place après le 31 mars 2021, la loi avait été mise en place pour empêcher l'entrée de personnes extérieures et la spéculation et en second lieu pour mettre en place des niveaux de priorités de préemption pour éviter l'émiettement des parcelles. Le Ministre reconnaît que la loi bloque les personnes de la diaspora notamment.
- Aides transitoires nationales – souhait d'une date de référence annuelle mais cela n'a pas été possible. La CE a seulement accepté de remplacer par 2018, l'année de référence 2013. C'était très injuste et immoral car certains perçoivent des aides alors qu'ils n'ont plus d'animaux. Cette année le Ministre souhaite revoir les modalités pour que le soutien arrive à des animaux réels.

### **Mars : adoption du projet de loi sur le budget de l'État**

Le Parlement roumain a adopté le 2 mars les projets de loi sur le budget de l'État et le budget des assurances sociales étatiques pour 2021. Il s'agit de la première mesure majeure adoptée de la coalition actuellement au pouvoir, d'autant qu'aucun amendement proposé par les députés de l'opposition n'a été approuvé, de sorte que le budget a été adopté sous la forme soumise par le gouvernement dirigé par le premier ministre libéral Florin Cîtu (source : romania-insider). Le budget de cette année table sur une croissance économique de 4,3%, un déficit du budget général consolidé de 80 milliards de lei et des revenus de 364,9 milliards de lei, en hausse de 42,4 milliards de lei par rapport à l'année précédente (source : Service presse, Ambassade de France en Roumanie). **Ainsi, le ministère de l'Agriculture recevra près de 10% de plus, respectivement 25,9 milliards de lei par rapport à 2020** (source : varietyinfo.com).

### **Mars : les agriculteurs et les indemnités liées à la sécheresse de l'été 2020**

Après la sécheresse de 2020, les agriculteurs roumains attendaient une aide complémentaire de l'État. Cependant, la loi de finances, n'a pas confirmé les sommes complémentaires attendues. Les représentants de l'Alliance pour l'agriculture et la coopération ont rencontré début mars le Premier ministre Florin Cîtu ont obtenu des solutions alternatives. Pour rappel, 27 304 agriculteurs ont déjà perçu près de 171 M€ en 2020 pour la sécheresse de printemps, la demande de complément porte sur la sécheresse d'été. Le 10 mars 2021, le programme Agro SME Invest, d'1 Mds de lei (200 millions d'euros) a été approuvé par le gouvernement pour le secteur de la pêche, de l'agriculture, de

l'aquaculture et de l'alimentation. Il s'agit d'un programme de prêts faisant partie de PME Invest. Malgré tout, il ne fait pas l'unanimité au sein des agriculteurs, certains jugeant que ces aides ne profitent qu'à une petite partie d'entre eux, (source : Ambassade de France en Roumanie).

### **Janvier : un nouveau ministre de l'environnement, de la forêt et de la gestion de l'eau, proche des positions des agriculteurs**

Le nouveau ministre de l'environnement du gouvernement Citu, Tanczos Barna, issu du parti de la minorité hongroise de Roumanie a donné en cette rentrée plusieurs interviews, notamment en lien avec les « pressions attendues par Bruxelles sur le secteur agricole ».

Tánczos Barna a 44 ans, de formation économiste. Il a été entre 2005 et 2007 Président de l'agence des domaines de l'Etat en charge du patrimoine foncier national.

Entre 2007 et 2012, il a été Secrétaire d'Etat au ministère des transports, du développement régional et agricole. Il est sénateur depuis 2021 et a été membre de la commission agricole. D'après sa déclaration de biens, il est propriétaire foncier forestier et agricole dans le département de Harghita. Il aurait également été le propriétaire d'une ferme bovine.

Connu pour des positions fermes contre la prolifération excédentaire des ours « On ne peut pas laisser la Roumanie devenir le jardin zoologique de l'Europe » (Il indiquerait qu'il y aurait 10 000 ours actuellement contre un optimum de 6000 pour la Roumanie), il a été mal accueilli par les ONG de protection des animaux. Il motive ce choix par les dégâts causés par les ours et les sangliers aux cultures agricoles notamment.

Il a également voté en faveur de l'extension de la chasse aux cormorans à l'initiative de Petre Daea et est perçu comme insuffisamment actif sur la protection des forêts.

Interrogé par le journal « Profitul Agricol », il a indiqué les éléments suivants concernant l'articulation entre environnement et agriculture. Ainsi d'après lui :

- Le programme en cours de plateformes de récupération de fumier collectives ne serait pas une bonne idée et il souhaite rediriger les investissements au niveau de la ferme ;
- Les engrais ne sont pas un souci en Roumanie mais il reconnaît que la différence de modalité de travail est très importante entre les petites et les grandes fermes et que les moyennes nationales peuvent être déroutantes sur ces sujets. Il reconnaît que l'utilisation des engrais chimiques à une mauvaise période de l'année est mauvaise pour l'environnement.
- Il souhaite faire évoluer le management des fonds cynégétiques qui ne sont pas efficaces actuellement – rien que les ours auraient coûté au budget de l'Etat sur les 6 derniers mois 4,768 M RON à cause des dégâts causés par les ours, soit près d'1 M€.
- Concernant la PPA il reconnaît que la Roumanie n'a pas réussi à contrôler les migrations des sangliers – la situation leur aurait échappé et la population des sangliers est encore surdimensionnée – la situation pourrait être résolue d'ici 1 an ou 2.
- Il met beaucoup d'espoir dans le projet de centre agro météo dont le financement (externe) est de 5 M € pour offrir des données agro météo et des prévisions utiles aux agriculteurs – et permettre le développement d'une agriculture de précision.
- Il indique que la biodiversité sera un de ses axes de travail ;
- Il indique qu'une étude sur Natura 2000 est en cours pour analyser les restrictions sur l'agriculture et voir comment les compenser.
- La pollution de l'eau est le principal sujet de tension potentielle avec l'agriculture avec une infraction (UE) en cours.
- Relance du programme de traçabilité électronique des bois SUMAL d'ici le 1<sup>er</sup> février.

Dans une autre interview reprise par le 9 O'Clock, le nouveau Ministre de l'environnement Barna Tanczos indique **que la clôture des procédures d'infractions ouvertes par la Commission**



européenne est sa priorité fondamentale. Elles portent sur la pollution de l'air, de l'eau et du sol, gestion efficace des déchets et lutte contre l'exploitation forestière illégale.

**Sources (Profitul agricol – act media – ambassade de France/ service presse)**

### **Mars : Nominations et attributions des Secrétaires d'État auprès du ministère de l'Agriculture**

Le ministre de l'Agriculture a présenté les attributions des secrétaires d'État :

- Antal Szabolcs Barabasi (UDMR) coordonnera le domaine des politiques agricoles dans le secteur zootechnique et l'Agence nationale zootechnique ;
- George Catean (USR - PLUS) coordonnera la direction générale de l'industrie alimentaire et du commerce et de l'Agence régionale montagnarde ;
- Gheorghe Stefan (PNL) coordonnera l'Agence nationale des pêches et de l'aquaculture, l'Autorité de gestion du programme de pêche opérationnel, l'Autorité pour l'administration du système national anti-grêle et l'augmentation des précipitations ; relations avec le Parlement ; le Bureau national de la vigne et Produits vitivinicole.
- Marius Micu (PNL) coordonnera le domaine des politiques agricoles dans le secteur végétal, le secteur semences, l'Agence nationale phytosanitaire, l'éducation-recherche en agriculture et la relation avec le monde associatif agricole ;
- Aurel Simion (PNL) coordonnera **l'autorité de gestion du programme national de développement rural**, la **direction générale des affaires européennes et des relations internationales**, les directions agricoles départementales et le bureau des études pédologiques et agricoles, (source MADR).

### **Mars : le budget du Programme national de développement rural (PNDR) pour la période de transition s'élèvera à 3,36 Mds €**

Le budget PNDR pour la période de transition 2021-2022 s'élève à environ 3,26 Mds €, à savoir :

- Fonds du FEADER 2021-2027: 2,569 Mds €.
- Fonds EURI (instrument de relance de l'Union européenne) : 692,09 M€.

Les allocations ont été priorisées en fonction des résultats de l'analyse SWOT et de l'analyse des besoins qui ont été effectués au sein du MADR en partenariat avec le monde associatif agricole, tout en tenant compte des priorités du programme gouvernemental. Aussi, comme le demande le règlement transitoire, 37 % des montants seront alloués aux mesures climatiques, environnementales et bien-être animal. Le Ministre a également annoncé que cette année et dans l'attente de trouver un accord avec la Commission pour changer la date de référence, les aides nationales transitoire pour les bovins seraient diminuées mais les aides aux « véritables » éleveurs (c'est-à-dire ceux ayant encore des animaux actuellement), serait versée au travers des aides spécifiques à la pandémie COVID. (source : Ministre de l'Agriculture - Adrian Oros).

### **Novembre : la Roumanie est le septième producteur agricole de l'UE**

La Roumanie avait en 2019 une valeur de production agricole de 90 milliards de lei (19 milliards d'euros), soit 5% du total de l'Union européenne, ce qui la place à la septième place de l'UE après : la France (avec une valeur de la production agricole de 77Mds d'euros, l'Allemagne (58,2 milliards d'euros), l'Italie (57,8 milliards d'euros), l'Espagne (51,7 milliards d'euros), les Pays-Bas (29,1 milliards d'euros) et la Pologne (26,4 milliards d'euros), selon les données d'Eurostat. La production agricole totale de l'Union européenne (UE) s'est élevée à 418,0 milliards d'euros aux prix de base en 2019, en hausse de 2,4% par rapport à 2018. (Source : actmedia.eu)

### **Mars : Nouveaux rebondissements sur la loi d'achat-vente des terrains agricoles et risque d'infraction UE**

Suite à l'approbation de la loi no. 175/2020, en vigueur depuis le 13 octobre 2020, modifiée et complétée par le GEO n° 203 du 23 novembre 2020, et dont les normes d'application ont été publiées le 8 février, la législation réglementant l'achat et la vente de terrains agricoles situés hors agglomération a apporté les modifications suivantes :

- La nouvelle loi élargit la liste des bénéficiaires du droit de préemption (personnes physiques ou morales), tout en modifiant l'ordre de priorité de leur rang. On notera que les jeunes agriculteurs n'arrivent qu'en 4ème place après les membres de la famille et les voisins.
- La loi comporte des demandes cumulatives sur la résidence des personnes physiques et morales (du capital majoritaire) de 5 ans sur le territoire roumain.
- la revente de terres agricoles dans 8 ans à compter de la date d'achat s'accompagne d'une obligation de payer une taxe de 80% sur la plus-value.
- Une fois achetée, et à compter de la date d'achat, les terres agricoles situées en dehors des agglomérations doivent être utilisées exclusivement à des fins agricoles.
- toute transaction concernant la vente de terres agricoles situées en dehors des agglomérations doit suivre une procédure administrative dont une publication en mairie.
- le non-respect des conditions légales est sanctionné par une amende allant de 100 000 à 200 000 lei.
- La loi no. 246/2020 sur l'utilisation, la conservation et la protection des sols, en vigueur depuis le 1er janvier 2021, apporte également comme nouveauté l'obligation d'obtenir un certificat de qualité des sols, ledit certificat ne serait pas encore délivrable, ce qui impacte sur la vente de terres agricoles (source : Nine O'clock).

Face à ces critiques et au risque d'infraction au regard de la libre circulation des personnes et des capitaux inscrits dans le traité de l'Union européenne, une nouvelle proposition de loi a été déposée au sénat par des représentants du Parti national libéral (PNL), de l'Union Save Romania (USR) et de l'Union démocratique hongroise de Roumanie (UDMR). Elle retirerait la condition de résidence et le certificat de qualité des sols et modifie une nouvelle fois l'ordre des priorités pour la préemption, les jeunes agriculteurs arrivant cette fois en 5ème position.

Le leader social-démocrate (PSD) Marcel Ciolacu, représentant de l'opposition, estime que cette dernière proposition législative n'est rien d'autre que "un autre braquage national de la coalition de droite : la vente des terres agricoles roumaines". Selon le président du Parti social-démocrate, "au lieu de soutenir les agriculteurs roumains, les initiateurs du projet de loi laissent libre cours aux courtiers fonciers", (source : Nine O'Clock). En retour, le Ministre de l'agriculture a accusé les membres du PSD d'avoir voulu faire baisser le prix des terres avec cette loi pour s'agrandir sans contrainte et nomment les lobbys « latifundiaires rouges ».

### **Novembre : le manque de main-d'œuvre, un problème majeur dans l'agriculture roumaine**

Les agriculteurs, en particulier les éleveurs, se plaignent de ne pas parvenir à embaucher. Dans ces conditions, les éleveurs ne peuvent que réduire leur cheptel, ou rechercher des bergers dans des pays étrangers où le niveau de vie est moins élevé qu'en Roumanie. Le phénomène est répandu dans tout le pays. À Botosani, par exemple, les agriculteurs se plaignent de ne pas avoir de personnel à embaucher et ont commencé à chercher des bergers en République de Moldavie ou même au Vietnam et aux Philippines. Les agriculteurs ont signalé à plusieurs reprises le problème de la crise du travail, à la fois dans la presse et directement aux autorités, mais jusqu'à présent, aucune solution concrète n'a été trouvée pour le résoudre. Le travail difficile, le manque de vacances et de jours de congés obligent les gens à fuir un tel travail, malgré les bons salaires offerts par les éleveurs. (Source : [agro-tv.ro](http://agro-tv.ro))

### **Novembre : l'agriculture connaîtra en 2020 la plus forte baisse de valeur ajoutée du PIB au cours des cinq dernières années**

La Commission nationale des prévisions estime une baisse de 21,2% de la valeur ajoutée brute de l'agriculture (qui comprend également la sylviculture et la pêche) dans l'économie en 2020, soit la plus forte baisse depuis 2015 selon les données des prévisions préliminaires d'automne pour la rectification budgétaire.

La meilleure année pour la production nationale de légumes avait été 2018, lorsque la Roumanie a atteint un record maximum de récoltes céréalières de plus de 31 millions de tonnes et s'est classée première

pour la production de tournesol et de maïs dans l'Union européenne. La valeur ajoutée brute de l'agriculture dans l'économie était alors de 10% d'après le journal. (Source : [Ziarul financiar](#))

### **Janvier : l'agence de paiement du second pilier, AFIR annonce avoir payé 5,7 millions d'euros pour la gestion et la prévention des risques agricoles, soit une multiplication par 4**

Les subventions dans le cadre du programme national de développement rural 2014-2020 pour la gestion et la prévention des risques dans les exploitations agricoles ont dépassé **5,7 millions d'euros**, et le nombre de bénéficiaires a atteint 2574 agriculteurs, a annoncé l'Agence de paiement des investissements ruraux (AFIR). Ce soutien financier accordé aux agriculteurs actifs représente 70% de la valeur de la prime d'assurance éligible effectivement payée par l'agriculteur et est octroyé au titre de la sous-mesure 17.1 « Primes d'assurance récolte, animaux et végétaux » du Programme national de développement rural 2014-2020 (PNDR 2020). **L'allocation totale pour cette sous-mesure est de 23,6 millions d'euros**. Par rapport à 2019, le nombre de demandes et le montant qui reviendront aux bénéficiaires est presque quatre fois plus élevé. En cumulé, deux sessions ont été mises en place avec un total de 7 809 demandes de financement, d'une valeur de **15,8 millions d'euros**. Sur ce total, 5 720 demandes, d'une valeur de 11,2 millions d'euros, ont été acceptées pour financement. Dans le même temps, en 2020, les agriculteurs ont eu la possibilité de demander un soutien pour des contrats d'assurance conclus en euros. (Source : AFIR).

### **Janvier : prolongation pour les financements des abattoirs de petite capacité**

L'Agence de financement des investissements ruraux a annoncé la prolongation de la session de réception des demandes de financement pour la construction d'abattoirs de petite capacité en zone de montagne jusqu'au 31 mars 2021. L'enveloppe financière mise à la disposition des agriculteurs via la sous-mesure 4.2 « Appui aux investissements dans la transformation / commercialisation des produits agricoles » - la composante des investissements de faible capacité en zone de montagne du Programme National de Développement Rural 2014-2020 (PNDR 2020) est de **12,93 M €**. (Source : AFIR).

### **Novembre : simplification administrative - les agriculteurs n'auront plus à remettre le certificat de la mairie pour soumettre leurs demandes de la PAC**

Une loi pour la modification et l'achèvement des articles 6, 8, 20 et 33 a été adoptée le 17 novembre à la Chambre des députés. Ainsi, près de 830 000 agriculteurs n'auront plus besoin de demander certains documents à la mairie afin de remplir leurs demandes d'aides auprès de l'APIA, agence de paiement du premier pilier. Les documents délivrés par des tiers tels que l'extrait du registre agricole, l'extrait du registre national des exploitations, l'extrait du registre des races ou l'extrait de l'ONRC ne seront pas demandés aux agriculteurs. Les différentes institutions communiqueront entre-elles et les informations seront recueillies sur des bases de données interconnectées. La nouvelle loi devra être promulguée par le président Klaus Iohannis et être publiée au Journal Officiel pour entrer en vigueur. (Source : [agointel.ro](#))

### **Novembre : sentiment d'injustice des grands exploitants agricoles quant au plafonnement des subventions dans la nouvelle PAC**

Un grand agriculteur de l'ouest du pays, Alexandre Degianski raconte qu'il se sent diabolisé. Il explique que la nouvelle PAC met l'accent sur les petites fermes familiales au détriment des grandes exploitations prospères qui dynamisent certaines régions et créent de l'emploi. L'agriculteur a également montré du doigt les formations agricoles qui selon lui ne sont pas de bonne qualité. Selon lui, plus de spécialistes seraient nécessaires en Roumanie. (Source : [agro-tv.ro](#))

### **Novembre : procédure d'attribution de 50 hectares de terres aux jeunes agriculteurs**

L'Agence des domaines de l'État (ADS) a publié sur le site officiel la procédure interne d'attribution de 50 hectares de terres aux jeunes agriculteurs. L'ADS louera des terres agricoles pour lesquelles aucun contrat d'exploitation efficace n'est conclu pour les jeunes jusqu'à 40 ans, d'une superficie maximale de



50 ha. Le contrat de concession est conclu pour une durée de 20 ans, à compter de la date de sa conclusion et peut être prolongé par un acte supplémentaire conclu 90 jours avant la date d'expiration du contrat en atteignant la date limite. La période de prolongation ne peut excéder la moitié de la durée initiale du contrat.

Méthode de calcul ADS pour la redevance à l'hectare:

ARABLE - Niveau de redevance / bail annuel:

Classe I - 1,222 kg de blé / ha

Classe II - 965 kg de blé / ha

Classe III - 749 kg de blé / ha

Classe IV - 593 kg de blé / ha

Classe V - 488 kg de blé / ha

VIGNOBLES ET VERGERS:

Classe I - 1319 kg de blé / ha

Classe II - 1037 kg de blé / ha

Classe III - 756 kg de blé / ha

Classe IV - 587 kg de blé / ha

Classe V - 483 kg de blé / ha

PRAIRIE:

Classe I - 445 kg de blé / ha

Classe II - 445 kg de blé / ha

Classe III - 445 kg de blé / ha

Classe IV - 390 kg de blé / ha

Classe V - 355 kg de blé / ha

Classe V - alpin creux - 355 kg de blé / ha

(Source : [agroinfo.ro](http://agroinfo.ro))

\*\*\*

## Politiques alimentaires et sanitaires

### Mars : la PPA circule toujours activement

La PPA est apparue en 2017 en Roumanie à l'ouest du pays mais a connu une forte expansion depuis le mois de juin 2018 quand un nouveau foyer est apparu à l'Est (Ukraine) dans le delta du Danube. **Au 18.03.2021, un certain nombre de 401 foyers de PPA sont actifs, dont 8 foyers dans des exploitations commerciales et 6 foyers dans des exploitations commerciales de type A, concernait un certain nombre de 124 521 porcs.** Depuis la première signalisation de la présence du virus PPA en Roumanie, le 31 juillet 2017 et jusqu'à présent, 5345 cas ont été diagnostiqués chez des sangliers dans 41 comtés., (source : [Ansvsa.ro](http://Ansvsa.ro)). Par ailleurs, en novembre 2020 l'Autorité nationale sanitaire vétérinaire et de sécurité sanitaire des aliments (ANSVSA), par l'intermédiaire des directions départementales, était accusée de ne pas avoir respecté les dispositions du Programme national de surveillance, de prévention et de contrôle de la peste porcine africaine. Seuls cinq incinérateurs mobiles sur huit avaient été achetés. Les incinérateurs fournis avaient été livrés en retard et des incidents techniques avaient été constatés pendant l'utilisation des incinérateurs. (Source : [hotnews.ro](http://hotnews.ro))

### Janvier : l'Association des industries de la protection des végétaux de Roumanie s'inquiète de la réduction du nombre de solution possible de lutte au niveau européen (dont NNI)

D'après l'Association des industries de la protection des végétaux de Roumanie (AIPROM), protéger les cultures contre les maladies et les attaques de ravageurs est devenu de plus en plus difficile dans le contexte de la réduction du nombre de solutions disponibles sur le marché européen. Le président indique ainsi qu'à l'heure actuelle, il n'y a plus qu'environ 30 à 40% des produits phytosanitaires disponibles il y a 15 à 20 ans.

L'AIPROM, en collaboration avec des spécialistes du domaine, des agriculteurs et des distributeurs d'intrants pour l'agriculture, a analysé la situation des produits phytopharmaceutiques pour les cultures les plus importantes, pour des maladies et des ravageurs spécifiques, soulignant les lacunes de protection et en essayant d'estimer les pertes de production enregistrées en l'absence de ces solutions. Ils souhaitent mettre ces résultats à la disposition des décideurs politiques, des représentants du MADR, de l'ANF et des associations professionnelles d'agriculteurs.

L'exemple donné est celui du *Tanymecus Dilaticollis* et en l'absence de dérogation pour le traitement des semences, l'agriculteur roumain n'aurait pas de produit efficace approuvé pour lutter contre ce ravageur qui met en danger la culture du maïs.

Le président indique également qu'«*Avec les agriculteurs, nous nous sommes donné pour mission de fournir une nourriture suffisante, de qualité et accessible à une population en constante évolution. Nous ne pouvons atteindre cet objectif que si nous sommes prêts à adopter la technologie et à permettre à l'innovation agricole d'exprimer son potentiel. nous voulons que les décideurs prennent en compte les réalités actuelles de l'innovation et ne demandent pas à l'industrie de la protection des végétaux des produits qui pourraient effectivement être disponibles dans 20 à 30 ans. L'AIPROM estime que c'est le bon moment pour tous. les facteurs intéressés à coopérer afin de mettre à la disposition des autorités responsables des arguments cohérents qui serviront les intérêts de l'agriculture roumaine. Ainsi, à moyen et long terme, sans possibilité d'alterner les modes d'action des solutions chimiques, l'initiative de réduction de la consommation de pesticides conduira à une émergence plus rapide du phénomène de résistance des pathogènes à l'action des pesticides, laissant les agriculteurs sans outils suffisants. nécessaire dans la lutte contre les ravageurs et les maladies.*» ([source : AGERPRES](#))

### **Janvier : l'ANSVSA met en consultation publique les normes méthodologiques sur le transport des animaux**

Après le vote d'une nouvelle loi sur les conditions de transports des animaux vivants vers les pays tiers en 2020 (loi 150/2020, l'ANSVSA a mis en consultation les normes méthodologiques pour son application. Les normes concernent aussi bien le transport routier, aérien que maritime. On note la proposition conservée :

« Le responsable du transport maritime a l'obligation suivante : [...] b) fournit des services d'assistance médicale vétérinaire à bord du navire de transport d'animaux vivants, pendant toute la durée du voyage, dans le cas de voyages en mer de plus de 10 jours, effectués pendant les périodes en dont la température extérieure à l'embarquement est de 35 degrés Celsius ; »

[Source ANSVSA](#)

### **Décembre : la Roumanie est assurée de sa sécurité alimentaire jusqu'à la nouvelle récolte de blé**

La consommation mensuelle de blé en Roumanie est d'environ 280 000 tonnes, soit 2 M de tonnes jusqu'à la prochaine récolte dans 7 mois. Les exportations de blé roumain ne dépassent pas 1,1 million de tonnes par mois (avec une variation de 7%), de sorte que les produits roumains pourront devenir compétitifs dans les prochains mois d'hiver. ([cfro.ro](#))

### **Décembre : premier cas de trichinose enregistré sur un cochon domestique à Prahova**

La Direction Sanitaire-Vétérinaire et Sécurité Alimentaire a confirmé un cas de trichinose chez un porc domestique d'un ménage de la commune de Șirna. Dans le comté de Prahova, au cours de cette année, il y a eu neuf cas positifs de trichinose, dont cinq cas chez des sangliers et quatre cas chez des porcs. ([agro-tv.ro](#))

### **Novembre : les forêts roumaines menacées par l'exploitation forestière illégale**

La Roumanie possède la plus grande superficie de forêts vierges de l'UE. Selon l'Inventaire forestier national (IFN), 38 millions de mètres cubes de bois disparaissent des forêts roumaines chaque année. Cependant, selon l'Institut national des statistiques, le volume exploité par les exploitants forestiers est inférieur à 18 millions de mètres cubes. Malgré l'exploitation illégale, les données de l'IFN montrent

une augmentation de la superficie boisée par rapport à janvier 1990, à environ sept millions d'hectares. (Source : [EurActiv](#))

### **Novembre : annonces du ministre de l'agriculture Adrian Oros sur l'utilisation des néonicotinoïdes**

Adrian Oros a annoncé qu'une nouvelle dérogation pourrait être accordée pour l'utilisation du traitement des semences néonicotinoïdes en 2021 pour les semences de maïs et de betteraves sucrières, si la Commission européenne accepte. Le ministère de l'agriculture a annoncé qu'il ne demandera pas de dérogation pour les tournesols ou le colza. Il a indiqué être en discussion de partenariat avec une entreprise pour une solution alternative (Source : conférence de presse du Ministre).

### **Novembre : entrée en vigueur d'une prime de commercialisation de 10 000€/ an au 1er janvier 2021**

La loi n° 236/2020 a été publiée au Journal officiel et entre en vigueur le 1er janvier 2021. Le nouveau système de primes de commercialisation pour les agriculteurs devrait durer trois ans et les montants maximaux seront de **10 000 euros par an pour les produits agricoles livrés directement aux consommateurs et 20 000 euros par an pour ceux livrés aux transformateurs**. Les produits pour lesquels la prime de commercialisation est accessible sont les produits agricoles primaires: légumes, fruits, raisins, céréales, animaux vivants, oiseaux, lait, œufs, miel, champignons de culture et houblon. La demande de prime à la commercialisation doit être faite auprès du centre de l'Agence des paiements et de l'intervention pour l'agriculture dans le territoire duquel se trouvent le terrain, la surface de l'eau ou la ferme. La prime de commercialisation est accordée dans les 30 jours à compter de la date de soumission. La valeur de la prime de commercialisation est **200 euros / tonne / 10000 œufs pour les produits vendus aux unités de transformation ou 100 euros / tonne / 10 000 œufs pour les produits vendus directement à la consommation**.

En application des dispositions de la présente loi, des normes méthodologiques approuvées par décision gouvernementale seront publiées, sur proposition du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, dans un délai de 90 jours à compter de la date d'entrée en vigueur de cette loi. (Source : [agrointel.ro](#) – [Loi](#))

\*\*\*

## **Actualités filières et investissements**

### **Mars : déficit commercial alimentaire record de -1, 247 Mds d'euros en 2019**

La Roumanie a doublé son déficit commercial alimentaire au cours des 5 dernières années, atteignant plus de 4,3 Mds d'euros. En effet, la valeur ajoutée des produits alimentaires roumains demeure faible, tandis que la Roumanie continue d'importer d'importantes quantités de produits agricoles, le plus souvent utilisés en élevage, et de produits agroalimentaires à forte valeur ajoutée, issus d'un processus de transformation industrielle. A titre d'exemple, selon le ministère de l'Agriculture, au cours des 3 premiers trimestres de 2020, la Roumanie a exporté 5,21 Mds d'euros, mais les importations sont passées à 6,46 Mds d'euros. Par ailleurs, la quantité totale de produits agroalimentaires exportés entre janvier et septembre 2020 a été de 12,41 M de tonnes et 7,91 M de tonnes ont été importées (source: hotnews).

### **Janvier : bilan commercial animaux vivants et denrées alimentaires sur les >9 premiers mois 2020**

**La Roumanie a exporté 302,21 M€ de bétail (139 603 t) au cours des 9 premiers mois de 2020, en baisse de 6,4% par rapport à la même période de l'année précédente, lorsque les revenus dépassaient 332,85 M€ (160 090 t), selon le bilan commercial des denrées alimentaires fourni par le ministère de l'Agriculture et développement rural (MADR).**

Les exportations de bétail des espèces ovine / caprine représentent environ la moitié du total, soit 64927,3 tonnes, les revenus dépassant 169 millions d'euros, tandis que les importations de bétail sur la période analysée s'élevaient à 50795 tonnes, soit 144,2 millions d'euros, en légère baisse par rapport à la même période de 2019, où il y avait une quantité de 51.455 tonnes et une valeur de 145,49 millions d'euros.

La Roumanie continue d'enregistrer un excédent du commerce international (UE et non UE) avec le bétail en 2020, soit 158 millions d'euros sur les 9 premiers mois de l'année, mais qui a baissé par rapport à la même période de 2019 de 11% (177,35 M€).

En parallèle, la Roumanie a enregistré **un déficit de 1,24 Md € dans le commerce alimentaire**, au cours des trois premiers trimestres de 2020, **en hausse de 21%** par rapport à la même période de 2019. Les exportations ont augmenté d'environ 3%, soit 5,21 Mds €, mais la progression des importations a été de 6%, à 6,46 Mds €. (Source : actmedia.eu)

### **Novembre : la structure de la valeur de la production agricole est similaire en 2019 à celle de l'année précédente**

En 2019, par rapport à 2018, la production végétale n'a augmenté que dans la région Ouest (+14,6 points de pourcentage). La production animale, a enregistré des augmentations dans les régions Ouest (+2,1 points de pourcentage), Sud-Est (+ 1,9 point de pourcentage) et Nord-Est (+0,2 point de pourcentage). Des baisses de la production animale ont été enregistrées : -7,6 points de pourcentage dans la région de Bucarest-Ilfov et -0,1 point de pourcentage dans la région du sud-ouest d'Oltenia. Les services agricoles ont enregistré des augmentations comprises entre +7,3 points de pourcentage (Sud-Est) et +108,4 points de pourcentage (sud-ouest Oltenia). La valeur des services agricoles n'a diminué que dans la région du Centre. La part de la production agricole en valeur dans toutes les régions du pays est comprise entre 60,8% et 75,7% (en excluant de l'analyse la région de Bucarest-Ilfov, insignifiante en termes de part dans la production agricole au niveau national).

Pour la production végétale, les parts les plus importantes appartiennent aux régions Sud-Muntenia (20,2%), Sud-Est (17,3%) et Nord-Est (14,2%), tandis que pour la production animale, les parts les plus importantes appartiennent aux régions Nord-Est (18,8%), Sud-Muntenia (15,5%), Centre (14,4%) et Nord-Ouest (14,3%). (Source : actmedia.eu)

### **Janvier : la production oléagineuse de la Roumanie en baisse de 42% en raison de la sécheresse**

En 2020, la production oléagineuse roumaine - tournesol, colza et soja a été de 2,78 Mt soit une **réduction de 42% par rapport à 2019 en raison d'une sécheresse extrême**. Le rendement a également enregistré une baisse d'une tonne et demie, de 2662 kg / ha en 2019 à 1065 kg / ha en 2020.

Selon les statistiques MADR, en 2019 une récolte de 4,79 Mt sur une superficie de 1,8 million d'hectares, contre 1,72 million d'hectares en 2020. Avec une récolte de 3,56 Mt de tournesol en 2019, la Roumanie s'est classée première de l'UE pour la superficie cultivée et rendement, mais en 2020, il a obtenu la moitié de cette quantité, 1,84 Mt. La superficie restante était de 1,21 million d'hectares, en baisse par rapport à 2019 où il y avait 1,28 million d'hectares. Le rendement moyen en tournesol était plus petit - 1510 kg / ha, contre 2783 kg / ha en 2019.

Quant au rendement du colza, la baisse n'a pas été si dramatique : 798 215 tonnes en 2019 et 663 710 tonnes en 2020. L'an dernier, la superficie cultivée avec le colza était plus petite qu'en 2019, 341 769 ha contre 352 622 ha en 2020. En 2020, la moyenne par hectare n'était que de 1942 kg, alors qu'en 2019, elle était de 2264 kg.

La production de soja a chuté de 33% en 2020 par rapport à 2019, totalisant 278 469 tonnes récoltées sur une superficie de 162 933 ha. Le rendement a chuté en 2020 à 1709 kg / ha contre 2630 kg / ha.

Les représentants de MADR disent que les données finales sur le rendement des cultures végétales obtenu au cours de la campagne agricole 2019-2020 seront publiées par l'Institut national des statistiques en mai 2021. (source : MADR)

### **Janvier : production de pommes de terre en 2020, un peu plus de 2 millions de tonnes**

La production de pommes de terre obtenue en 2020 a légèrement dépassé 2 millions de tonnes, mais a enregistré une baisse par rapport à l'année précédente, de près de 21%, alors qu'elle totalisait 2,62 millions de tonnes, selon les données fournies par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural. (MADR). Le rendement à l'hectare a enregistré un recul de près de 3 tonnes, de 15,44 tonnes en 2019, à 12,56 tonnes en 2020. Selon les données de MADR, la superficie cultivée en pommes de terre était de 165 669 hectares l'année dernière, tandis que 2019 dépassait 170 663 hectares.

Il y a dix ans, la Roumanie enregistrait des productions de pommes de terre de 3,5 à 4 tonnes, mais sur des superficies plus importantes, à savoir 200 000 - 250 000 hectares, mais au cours des 5 dernières années, les superficies ont constamment baissé et sont passées sous les 200 000 hectares. Les zones traditionnelles de culture de la pomme de terre sont Harghita, Covasna, Brasov, Suceava et Sibiu.

La consommation intérieure de pommes de terre est estimée à environ 2 millions de tonnes, auxquelles s'ajoutent 500 000 tonnes pour les semences, la transformation et le fourrage, (source : Ambassade de France en Roumanie).

### **Novembre : la Roumanie parmi les principaux producteurs de citrouille de l'UE**

Selon les données publiées vendredi par l'Office européen de statistique (Eurostat), à l'occasion de la fête d'Halloween. En 2019, environ 25 000 hectares de citrouilles ont été cultivés dans l'UE. Les plus grands producteurs de citrouille et de courge de l'UE en 2019 étaient la France (129 400 tonnes), l'Espagne (129 100 tonnes), l'Allemagne (86 000 tonnes), le Portugal (72 700 tonnes), la Pologne (68 500 000 tonnes) et la Roumanie (20 840 tonnes). En 2019, l'UE a importé 31 100 tonnes de citrouille et courge et en a exporté 21 700 tonnes. (Source : actmedia.eu)

### **Février : la Roumanie, responsable des deux tiers des exportations de maïs de l'UE pendant la saison 2020/2021**

Les exportations de maïs de l'UE au cours de la saison 2020/2021, qui a débuté le 1er juillet 2020, ont **atteint 1,274 Mt au 31 janvier 2021**, selon les données publiées lundi par la Commission européenne. C'est moins de la **moitié** de la quantité de 2,958 Mt de maïs exportée au cours de la même période de la campagne précédente. Parmi les États membres, le plus gros exportateur de maïs est de loin la Roumanie, avec 854 143 tonnes, soit **environ 67% des exportations totales de l'UE**.

De plus, entre le 1er juillet 2020 et le 31 janvier 2021, les exportations de blé de l'UE se sont élevées à 14,99 millions de tonnes, en baisse par rapport à 18,02 millions de tonnes au cours de la même période de la campagne précédente. La Roumanie arrive au 6<sup>ème</sup> rang avec des exportations de 1,526 Mt.

Selon les données fournies par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, le rendement céréalier global en Roumanie a chuté de moitié en 2020 par rapport à 2019 en raison de la sécheresse extrême des sols qui a touché certaines zones agricoles du pays.

Le rendement en blé de la Roumanie a enregistré une baisse de 41% par rapport à 2019, totalisant 6,092 millions de tonnes, sur une superficie de 2,088 millions d'hectares et une moyenne de 2917 kg / ha, contre 4749 kg / ha l'année précédente.

### **Mars : hausse de la superficie agricole utilisée (SAU) consacrée à l'agriculture biologique**

En 2019, la part de la superficie agricole utilisée (SAU) consacrée à l'agriculture biologique en Roumanie s'élevait à 2,9%, selon un récent rapport d'Eurostat basé sur les données de 2019. En 2018, la part consacrée aux cultures biologiques dans le pays s'était élevée à 2,4%, tandis qu'en 2017, l'agriculture biologique avait représenté 1,9% de la SAU roumaine. Ainsi, on constate une augmentation



par rapport à 2018 de 21%. Malgré cette hausse, la Roumanie reste en-dessous de la moyenne européenne. En effet, de 2012 à 2019, la part de la superficie agricole utilisée (SAU) consacrée à l'agriculture biologique au sein de l'UE est passée de 5,9% à 8,5% (source : Eurostat et romania-insider).

### **Novembre : la Roumanie a exporté 1,06 Mt de blé et 268 782 t de maïs au cours des 4 derniers mois**

Depuis le 1er juillet 2020, date à laquelle la campagne agricole 2020-2021 a commencé, jusqu'au 8 novembre 2020, la Roumanie a exporté 1,065 million de tonnes de blé tendre et importé 16,135 tonnes de blé, selon les données officielles publiées par la Commission européenne. Les premiers exportateurs de blé dans l'UE ont été: la France (2,198 millions de tonnes), la Lituanie (1,266 million de tonnes), la Lettonie (1,182 millions de tonnes) et la Roumanie (1,065 million de tonnes). (Source : actmedia.eu)

### **Février : étude COFACE sur le secteur laitier : augmentation de 5% de la fabrication des produits laitiers et fromagers en 2019**

Une nouvelle étude menée par Coface Roumanie sur le secteur «Fabrication de produits laitiers et fromagers» (NACE 1051) indique une évolution positive du chiffre d'affaires en 2019, qui a augmenté d'environ 5% par rapport à 2018, avec une rentabilité légèrement supérieure. L'étude a agrégé les données de 494 entreprises qui ont soumis leur situation financière pour 2019 et généré un chiffre d'affaires consolidé de **5,4 milliards de RON**. Le poids de la part de marché cumulée détenue par les **10 acteurs les plus importants est de 66%, ce qui indique un degré de concentration moyen à élever**.

#### **Forces :**

- Plus de la moitié des entreprises (61%) ont enregistré une augmentation du résultat net
- Augmentation du secteur de la rentabilité de 4,3% en 2018 à 5,4% en 2019
- 46% des entreprises de ce secteur ont réalisé des investissements en 2019

#### **Vulnérabilités:**

- Plus d'un tiers des entreprises (39%) ont enregistré une baisse de leurs revenus
- Près de la moitié des entreprises (47%) ont déclaré en 2019 un degré d'endettement supérieur à 80%
- Les entreprises du secteur analysé ont une autonomie dans les situations de force majeure de 70 jours (en dessous du niveau recommandé de 90 jours)

Environ 34% des entreprises ont enregistré une perte nette à fin 2019, 18% des entreprises ayant enregistré une perte supérieure à -20% et 10% d'entre elles un bénéfice supérieur à 20%. La plupart des entreprises analysées par Coface (62%) sont classées comme entreprises à faible risque.

L'augmentation des importations de produits laitiers est une pression supplémentaire, notamment dans le cadre du règlement de la Commission européenne no. 775/2018 est entré en vigueur le 1er avril 2020 en ce qui concerne l'étiquetage des denrées alimentaires. Ainsi, si la matière première ne provient pas entièrement de Roumanie, l'étiquette n'affichera pas <Produit en Roumanie> et affichera <Produit dans l'Union européenne>, ce qui rendra la différenciation des produits plus difficile pour les consommateurs en termes de lieu de fabrication », a déclaré Nicoleta Marin, Senior Financial Analyst, Coface Roumanie.

Selon les données de l'INS, la production de lait et de produits laitiers a augmenté en 2019, la plus forte augmentation étant celle du lait de consommation (8%). Pour la période aug. 2019 - août. 2020, en termes de quantité de lait collecté pour transformation, la plus grande quantité a été enregistrée en juin 2020, à savoir 108979 tonnes. Aussi, la quantité de lait cru importée par les unités de transformation a augmenté de 24 160 tonnes (+ 28,2%), sur la période janvier-octobre 2020 par rapport à la même période en 2019. En ce qui concerne les produits laitiers obtenus, pour la même période, la production des

augmentations ont été signalées pour: le beurre avec 928 tonnes (+ 10,8%), le lait de consommation avec 24 655 tonnes (+ 9,1%) et le fromage avec 1 286 tonnes (+ 1,6%).

### **Février : la taille de l'élevage porcin non commercial a été définie par un acte normatif faisant l'objet d'un débat public**

Selon l'arrêté ministériel (OMADR) no. 24 du 29 janvier 2021 pour déterminer la taille des élevages porcins en Roumanie, une ferme de subsistance des porcs destinés à la consommation familiale dispose d'un nombre maximum de cinq porcs à l'engraissement, enregistrés dans le système national d'identification et d'enregistrement des animaux (SNIIA).

Voici les dispositions des deux lettres (a et b) de l'article 1 de l'OMADR 24 / 29.01.2021:

"Ferme porcine non commerciale - ferme de subsistance pour l'élevage de porcs destinés à la consommation familiale, avec un maximum de 5 têtes d'engraissement porcs enregistrés dans le Système National d'Identification et d'Enregistrement des Animaux (SNIIA) et qui répond aux dispositions des normes sanitaires vétérinaires sur les mesures de biosécurité, détenus par des personnes non inscrites au registre du commerce.

Exploitation porcine commerciale - élevage porcin enregistré dans le système national d'identification et d'enregistrement des animaux, quel que soit le nombre de porcs, qui répond aux dispositions des règles de santé vétérinaire sur les mesures de biosécurité et est vétérinaire autorisé, détenu par des personnes autorisées, des entreprises individuelles, des familles entreprises ou personnes morales organisées conformément à la loi, enregistrées et autorisées par le registre du commerce ».

#### **Historique**

Un arrêté similaire, proposé par l'ancien ministre de l'Agriculture, Petre Daea, concernant le dimensionnement des élevages de porcs, la limitation à cinq porcs élevés dans les élevages, a suscité la révolte des éleveurs, mais a été bien accueilli par l'Association roumaine de la viande (ARC) et l'Association des producteurs de porc roumain (APCPR), qui a déclaré il y a deux ans que les dispositions limitaient la propagation de la peste porcine africaine (PPA).

L'acte normatif concernant le dimensionnement des élevages porcins faisait alors partie d'un plan de mesures, assumé par l'ancien gouvernement devant la Commission européenne le 4 juin 2019, et en même temps avec cet arrêté, l'Autorité nationale sanitaire vétérinaire et de sécurité alimentaire, ANSVSA, devait émettre un arrêté sur les règles de biosécurité dans les élevages porcins. Le plan d'action a été élaboré pour arrêter la propagation du PPA. (Agrotv)

### **Janvier : concentration massive de terres arables par des Danois dans l'est du pays**

Les Danois de FirstFarms ont repris des baux de 400 hectares consolidant des propriétés existantes. Le groupe d'entreprises FirstFarms, détenu par plusieurs investisseurs danois très actifs sur le marché roumain des terres arables, a repris des baux de 400 hectares dans l'est de la Roumanie. La valeur de la transaction s'élève à environ 336 000 euros.

Ils ont d'ores et déjà une capacité d'ensilage de 20 000 tonnes. Au total, ils parviennent à exploiter 21 000 hectares de terres arables en Roumanie, dont 10 000 hectares sont en propriété. Les baux sont conclus pour une durée de dix ans et la valeur de la transaction s'élève à environ 336 200 euros. La société estime que l'investissement aura une contribution positive à l'EBIT de 0,5 million de DKK avec plein effet à partir de 2021.

Dans l'est, l'entreprise exploite toujours des terres dans les comtés de Buzău, Brăila et Ialomița, et cette année, First Farms s'est partiellement retirée de l'ouest du pays, où l'entreprise n'a pas fonctionné comme prévu. FirstFarms avait déjà en Roumanie une activité d'environ 6,7 millions d'euros grâce à l'exploitation d'environ 7 600 hectares, dont 1 400 hectares sont loués, générant ainsi 15% du chiffre d'affaires total du groupe sur les terres roumaines. FirstFar ms opère également en Slovaquie, en République tchèque et en Hongrie. En 2019, le groupe a réalisé pour la Roumanie un chiffre d'affaires de 7,9 millions d'euros. (Source : [economica.net](http://economica.net))

### **Décembre : 550 entreprises vinicoles génèrent un chiffre d'affaires de 370 M EUR/an**

La Roumanie est l'un des plus grands producteurs de vin en Europe. En 2019, le pays a produit 4,1 M d'hectolitres de vin, 6<sup>ème</sup> pays européen et parmi les 15 premiers producteurs de vin au monde. En 2019, la Roumanie a exporté du vin d'une valeur de 35 M USD.

Les 550 entreprises de l'industrie locale du raisin et du vin ont enregistré un chiffre d'affaires faible : un peu plus de 370 M EUR. À titre de comparaison, la plus grande entreprise viticole italienne, Gruppo Italiano Vini, a enregistré un chiffre d'affaires de plus de 400 M € en 2019. Le plus grand producteur de vin en Roumanie en termes de revenus est Cramele Recas, qui a enregistré un chiffre d'affaires de 41 M € en 2019, suivi de Jidvei 40 M € et de Cotnari 30M €. (daily bulletin)

### **Novembre : le chiffre d'affaires des entreprises dans l'agriculture roumaine va diminuer d'environ 15 % au cours de l'année en cours, selon les estimations des spécialistes de KeysFin**

La sécheresse a entraîné une baisse du chiffre d'affaires de plus de 25 000 entreprises dans l'agriculture ; près de 46 milliards de lei en 2019 contre 39 milliards de lei estimés en 2020 par KeysFin. En 2019, les entreprises agricoles roumaines avaient enregistré un chiffre d'affaire en hausse de 36,4% par rapport à 2015, les résultats nets du secteur agricole étaient en baisse de 11% par rapport à 2018, plus de 25 000 entreprises étaient enregistrées dont 59% avaient enregistré un profit, 30% des pertes et le nombre d'employés agricoles était en baisse de 2% par rapport à 2018 selon KeysFin. La Commission européenne, estime une baisse de 40 % de la production de céréales en Roumanie en 2020, à 18 millions de tonnes, la plus importante baisse de l'Union européenne. (Source : [Facebook](#))\*

### **Mars : bénéfice net en 2020 pour Holde Agri Invest SA**

Introduit sur le marché AeRO de la Bourse de Bucarest en octobre 2020, Holde Agri Invest SA a enregistré un chiffre d'affaires de 46,8 millions de lei et un bénéfice net de 5,3 millions en 2020 (respectivement 9,6 millions et 1 million d'euros). L'année dernière, la société avait obtenu 24 003 tonnes de récoltes grâce à l'exploitation de 7 830 hectares, dont 2 320 hectares en régime d'agriculture biologique. Exploitant trois fermes situées à proximité de Bucarest, Holde Agri Invest SA souhaite désormais investir dans des équipements modernes, un projet pilote d'irrigation et dans une plate-forme de collecte et de stockage du fumier, ainsi que dans une station de compostage d'une capacité de 10 000 tonnes par an. Pour 2021, la société prévoit un chiffre d'affaire de 52 millions de lei (source : Nine O'clock).

### **Février : trente nouveaux projets recevront un financement pour investir dans les infrastructures d'irrigation**

Pas moins de 30 nouveaux projets recevront des fonds européens pour les infrastructures d'irrigation d'une valeur totale de 30 millions d'euros, les bénéficiaires éligibles étant les organisations roumaines des utilisateurs de l'eau d'irrigation (OUAI).

Depuis la publication du Plan national de développement rural 2020 (PNDR 2020), 632 demandes de financement conformes ont été soumises pour la modernisation et l'ajustement de l'infrastructure d'irrigation de la Roumanie pour plus de 624 millions d'euros. Suite à l'évaluation et à la sélection des demandes de financement soumises à l'AFIR, 462 contrats d'une valeur de 398,6 millions d'euros ont été conclus et l'AFIR a déjà versé aux bénéficiaires des projets de réhabilitation des systèmes d'irrigation d'une valeur de plus de 222 millions d'euros.